

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 octobre 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-09-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2019-09-303

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2019, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.8 Résolution pour autoriser une dépense excédentaire liée au contrat d'exécution des travaux de pavage, exercice 2019.

REPORTER :

L'item 15.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-304

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 septembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2019 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-09-305

DEMANDE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE BAPTISTE.

Attendu que la trésorière de l'Église réformée Baptiste d'Acton Vale dépose une demande au conseil, pour avoir une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite, avec signalisation, devant l'église, sise au 1044, rue Lemay;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'étant donné qu'une telle démarche engendre des frais de changement au règlement relatif au stationnement, la Ville d'Acton Vale n'autorise pas l'installation d'une place réservée pour les personnes à mobilité réduite face au 1044, rue Lemay;

Que dans l'éventualité que d'autres demandes de modifications audit règlement auraient lieu, les demandes seront réévaluées à ce moment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-306

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE DU RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le comité organisateur du Relais pour la vie de la MRC d'Acton soumet une demande à la Ville d'Acton pour reporter l'événement d'une semaine;

Attendu que le comité, pour leur 8^e édition, aimerait réserver le parc Donald Martin pour la semaine du 25 au 30 mai 2020, donc le relais aurait lieu comme à l'habitude durant la nuit du vendredi au samedi;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accorde la demande de changement aux dates suggérées, pour la tenue de l'événement;

Que la Ville D'Acton Vale autorise le comité organisateur du Relais pour la vie de la MRC d'Acton à utiliser le parc Donald-Martin, du 25 au 30 mai 2020 pour la tenue de son activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-09-307

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 632 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME MARIE-PIER BOISVERT-GIRARD ET M. ALEXANDRE ARCOUETTE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Marie-Pier Boisvert-Girard et M. Alexandre Arcouette** le lot 6 194 632 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 036.7 mètres carrés, au prix de 50 216.68 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Marie-Pier Boisvert-Girard et M. Alexandre Arcouette** ont versé un montant de 2 510.83 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 4 septembre 2019;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-308

RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE.

Banque d'heures et service de consultation

Il est proposé par la conseillère Annie Gagnon, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire (ou préfet) et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-309

RÉSOLUTION CONCERNANT LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2019 – PROCLAMATION.

Considérant que l'édition 2019 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

Considérant que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-310

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE, DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (VÉLOGARE).

Attendu qu'une entente de convention d'aide financière dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions a été signée le 27 février 2019 avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, pour le projet d'aménagement d'une portion du tronçon de la route Verte, située sur la rue Boulay (Vélogare);

Attendu qu'à l'annexe A de ladite entente, la date prévue pour la fin du projet est le 31 janvier 2020;

Attendu que la Ville d'Acton Vale, suite à des raisons hors de son contrôle, ne pourra effectuer lesdits travaux avant la période accordée pour la fin des travaux;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Qu'en vertu de l'article 12 de ladite entente, la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Affaires municipales et de l'habitation, l'autorisation de prolonger la date de la fin des travaux au 31 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-311

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 6 – RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 relatif aux travaux de réfection de la rue de Roxton;

Attendu la recommandation de monsieur Michel Bérubé, ing. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 424 185.81 \$ plus taxes, à Excavation Mc.B.M. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 6;

De financer cette dépense de 424 185.81 \$ plus taxes, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 333-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 6 – Travaux de réfection de la rue de Roxton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-312

CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES.

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'est vu octroyer une aide financière en vertu du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que l'article 4.7.1 de l'entente contribution financière pour la réalisation d'intervention mentionne que la municipalité doit adopter une résolution attestant la fin des travaux;

Attendu que les travaux ont été terminés en septembre 2018;

Attendu la réception d'une lettre de Marc Lanoie, ingénieur, informant de son acceptation finale des travaux de réfection du 2^e Rang, effectués par Pavage Drummond et recommandant la remise de la retenue de garantie à cet entrepreneur;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confirme que les travaux de réfection du 2^e Rang, qui ont été exécutés par Pavage Drummond, ont été terminés le 10 septembre 2018;

D'autoriser la remise, à même le poste budgétaire 55-131-10-002, d'un montant de 8 386.58 \$, plus taxes à Pavage Drummond, du décompte progressif no. 2, ce montant représentant la retenue de garantie prévue à l'article 82.0 du devis général;

De financer cette dépense à même le règlement 307-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.2 –Travaux de réfection du 2^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-313

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE EXCÉDENTAIRE LIÉE AU CONTRAT D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2019.

Attendu la résolution 2019-03-088 relative à l'adjudication du contrat pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2019;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense excédentaire de 18 396.51 \$, plus taxes relativement à cesdits travaux de pavage, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 à *Sintra Inc.*;

De financer cette dépense selon le mode de financement prévu à la résolution 2019-03-088.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020.

Monsieur Marc Lépine, évaluateur de la MRC d'Acton, a déposé, le 12 septembre 2019, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2020 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 729 251 800 \$.

Le conseil prend acte.

Rs.2019-09-314

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS, AINSI QU'APPARITEURS.

Attendu la parution d'une offre d'emploi affiché sur les babillards à l'interne, sur le site internet de la Ville et Facebook, pour combler les postes de préposés aux Services culturels et sportifs ainsi qu'appariteurs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective :

Nom	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Appariteur	Nb d'heure	Durée
Vincent Vadnais	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2019- 2020
Émile Jetté	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2019- 2020

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-315

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE.

Attendu que le 26 janvier 2020, journée de la « Fête des neiges », la Ville d'Acton Vale entend louer les services d'une flotte d'équipements d'initiation au ski de fond;

Attendu que *Ski-Mobile Hiver* a soumis un contrat de service à la Ville;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec *Ski-Mobile Hiver*, pour la location d'une flotte d'équipements d'initiation au ski de fond, lors de la journée de la « Fête des neiges » le 26 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-316

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE – ÉDITION 2019-2020.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2019-2020;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-317

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIPHONIE – ÉDITION 2019-2020.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie pour le maintien et l'animation de l'harmonie relève MusiPhonie et l'harmonie MusiPhonie à Acton Vale pour la saison 2019-2020;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 15.4 est reporté à une séance ultérieure.

...VARIA

Rs.2019-09-318 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Yan Girardot pour avoir établi un record de parcours lors d'une course tenue à London en Ontario, soit 197.5 km en 24 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date